



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

1 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : LIQUIDE DE FREIN

Code des commerces : HPCDOT4 - UFI : 4Q40-70PM-S007-JS09

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Bouchons d'étanchéité

Secteurs d'utilisation:

Industriel, professionnel, domestique

Catégorie de produit:

Fluides hydrauliques

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE

ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83

hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

2 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS07 - Attention

Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:

2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol



2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	> 75 <= 100%	Eye Dam. 1, H318	603-183-00-0	143-22-6	205-592-6	01-2119531 322-53
Tetraoxa-7-boratridecane-1,13-diol,7-[2-(hydroxyéthoxy)éthoxy]	> 1 <= 5%	Acute Tox. 4, H302		71035-05-7		

RUBRIQUE4. Premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

3 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : PAS DANGEREUX

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

4 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2 Pour les secouristes:

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit, fournir un masque et des vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomée.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

5 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,
Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:
Manipuler avec précaution.
Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol
**** Non traduit ****

- Substance: 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 195 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 50 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 117 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 2,5 (mg/kg bw/day)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés:

Aucun contrôle spécifique prévu



Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

6 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide paille	
Odeur	leger	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	7 - 7,5	
Point de fusion/point de congélation	-70° C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	260 °C.	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1,0 +- 0,05 g/cmq	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	total	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	dinamica: 15 - 17.5 mm2/s	
Propriétés explosives	non déterminé	
Propriétés comburantes	non déterminé	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

7 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 12.500,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

2-[2-(2-butossietossi)etossi]etanolo

butoxyéthoxy) éthoxy] éthanol

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

8 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE. Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement. Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

9 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H302 = Nocif en cas d'ingestion.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 - règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
 - règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
 - règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
 - . Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
 - Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
 - Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
 - Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
 - Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
 - Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
 - Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
 - Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
 - Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
 - Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
 - règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
 - règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDOT4 - LIQUIDE DE FREIN

Publié le 15/03/2009 - Ver. n. 7 du 17/12/2018

10 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents
